

Dans le cadre des manifestations nécessitant l'engagement de bénévoles dans le domaine de la circulation, veuillez trouver ci-dessous, les sociétés, associations, clubs, etc, qui mettent à disposition des organisateurs-trices, du personnel formé et au bénéfice de l'autorisation requise.

En effet, les bénévoles concernés sont ceux qui sont au bénéfice de l'autorisation pour mener à bien des missions de motards d'escorte, de régulation « complète » du trafic ou uniquement inhérentes à « l'arrêt » du trafic.

Les autorisations sont délivrées par une police cantonale ou une dite communale sur délégation de l'échelon cantonal, ceci à la suite d'une formation ad hoc

Dès lors, en fonction des besoins, les organisateurs-trices de manifestations sont invités-es à prendre contact par mail avec les responsables des sociétés, associations, clubs, etc, mentionnés ci-dessous.

La mise à disposition de ce personnel et les modalités de l'engagement sont définies par lesdits responsables.

Association des volontaires sportifs lausannois

sports@lausanne.ch

La mise à disposition des bénévoles de l'association est essentiellement proposée sur le territoire de la Commune de Lausanne.

Vélo Club Orbe

orbeveloclub@gmail.com

Le club met exclusivement à disposition des plantons circulation.

Fédération motorisé valaisanne (FMVS)

escortevs@federation-motorisee-valaisanne.ch

La fédération met essentiellement à disposition des motards d'escorte.

Amicale des Motards du TPV (AM-TPV)

presidence@am-tpv.ch

L'AM-TPV met exclusivement à disposition des motards d'escorte (pas de plantons circulation).

Etat au 18.04.2024